

Règlement (UE) 2016/425 du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle

DoC-V320-FR · rév. 2026-09-25

01
PRODUIT

ACTIVE GEAR® – model: V320

Anti-Fog - Anti-Scratch - Impact Resistance- Protection against Liquids and Dusts

RÉFÉRENCES (SKU) COUVERTES PAR LA PRÉSENTE DÉCLARATION

V320



02
FABRICANT

ACTIVE GEAR SA

Route de Chantemerle 58d, 1763 Granges-Paccot, Switzerland · sales@activegear.eu

03
RESPONSABILITÉ

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

04
OBJET DE LA
DÉCLARATION

L'équipement de protection individuelle décrit ci-dessus, portant la marque ACTIVE GEAR® et les références énumérées à la section 01. Numéro de lot indiqué sur l'emballage du produit.

05
CONFORMITÉ

L'objet de la déclaration décrit ci-dessus est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable : **règlement (UE) 2016/425**.

ORGANISME NOTIFIÉ

Certottica · 0530

EXAMEN UE DE TYPE

AC 23049

PROCÉDURE

Module B

CATÉGORIE

II

06
NORMES
HARMONISÉES

EN 166:2001

Marquage de la monture

3 4 BT

EN 170:2002

Filtre UV (EN 170)

2C-1.2 1BT

07
ORGANISME NOTIFIÉ

Certottica, organisme notifié n° 0530, Zona industriale Villanova, 32013 Longarone (BL) - Italy, a effectué l'examen UE de type (module B) et a délivré l'attestation d'examen UE de type AC 23049.

Signé par et au nom du fabricant

Pierre-Alain Clément

Administrateur, Active Gear SA



GRANGES-PACCOT, 2026-09-25



ISO 9001:2015
ISO 14001:2015
ISO 45001:2018